



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 25 Juin 2015 - Salle La Rance à 18h30

M. ROUZIERES, Maire de Maurs, préside la séance.

Présents :

Mesdames : BARSALI ; BONNARD ; DELORT ; HERCOUËT-TESTA ; LACAZE ; LAGARRIGUE ; ROUX ; SEYROLLE ; TEULET.

Messieurs : CABEZON ; MAYONOBÉ ; PICARROUGNE ; SERIEYS ; ROUZIERES.

Excusés :

Monsieur **DESSALES** donne pouvoir à Madame DELORT ; Madame **SACRESTE** donne pouvoir à Madame ROUX ; Monsieur **FEL** donne pouvoir à Monsieur MAYONOBÉ ; Monsieur **BRAYAT** donne pouvoir à Monsieur CABEZON ; Monsieur **GENTIL** donne pouvoir à Madame HERCOUËT-TESTA.

1/ ETABLISSEMENTS DU TABLEAU DES ELECTEURS SENATORIAUX : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL (ET DE LEURS SUPPLEANTS)

Cette désignation est effectuée pour l'élection sénatoriale du 6 Septembre 2015, suite à l'invalidation de l'élection du sénateur Pierre JARLIER.

Le nombre de délégués à élire est de 5 titulaires et de 3 suppléants. Les délégués et leurs suppléants sont élus par les conseillers municipaux, simultanément sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le Maire, après avoir constitué le bureau électoral présidé par lui-même et vérifié le quorum, a informé l'assemblée de la candidature de la liste TOUS ENSEMBLE POUR MAURS et de la liste incomplète DU PRINTEMPS MAURSOIS

« TOUS ENSEMBLE POUR MAURS » a obtenu 16 voix

« LE PRINTEMPS MAURSOIS » a obtenu 3 voix

Les 5 délégués titulaires élus sont : **C. ROUZIERES ; M.DELORT ; JF.CABEZON ; J. HERCOUET-TESTA ; G. PICARROUGNE.** Les 3 délégués suppléants sont : **N. ROUX ; N.TEULLET ; CR. BONNARD.**

2/ DECISIONS DU MAIRE PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Secrétaire de séance : Madame Jeanine HERCOUËT-TESTA est désignée secrétaire de séance pour la tenue de la suite de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER :

N°	DATE	VENDEUR MANDATAIRE ACQUEREUR EVENTUEL	CADASTRE N° - SECTION	SUPERFICIE	PREEMPTION OU NON
566	03/04/2015	GOUY RIVIERE/LAVERGNE	AC - 944	10 a 11 ca	NON (Rue de la Martinelle)
567	22/04/2015	VALETTE RIVIERE/LAVERGNE	AC - 636	83 ca	NON (9 Place de l'Europe)

DECISIONS DU MAIRE :

- N° 404 concerne le versement d'une subvention d'un montant de 762 Euros à Monsieur Cédric SAMMUT pour le ravalement de façade de l'immeuble sis à MAURS – 47 Tour de Ville

- N° 405 concerne le versement d'une subvention d'un montant de 762 Euros à Monsieur Claude SAMMUT pour le ravalement de façade de l'immeuble sis à MAURS - Impasse Saint Césaire.

- N° 406 concerne la décision de retenir l'entreprise S.A.S CAUMON-NAU – La Fontanelle – 15600 MAURS, pour le marché à bons de commande « aménagement des voies communales 2015-2017, pour un montant de 288 014€ HT.

- N° 407 concerne la décision de contracter un prêt de 400 000 Euros auprès du Crédit Agricole Centre France pour le financement des travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales de l'Avenue de la Gare, la réhabilitation du TRUEL et le programme voirie 2015.

Les conditions de ce prêt sont les suivantes :

Montant : 400 000 Euros

Durée : 25 ans

Taux d'intérêt : taux fixe de 2.00%

Echéances d'amortissement et d'intérêts : période trimestrielle, avec amortissement constant du capital

Frais de dossier : 0.10% du montant accordé (400€)

Point de départ 1^{ère} échéance : 3 mois après déblocage total des fonds

- N° 408 concerne la décision de retenir l'entreprise V.G.S –ZI de Pommiers – 46400 SAINT-CERE afin de réaliser les travaux ci-après pour un montant de 25 962 € HT.

En effet, au vu des premiers éléments de l'étude diagnostic du système d'alimentation en eau potable, il est nécessaire de remplacer l'armoire d'automatisme de la station de traitement de la Châtaigneraie et de raccorder la télésurveillance directement sur l'automate programmable.

- N° 409 concerne la décision de confier à Maître Hélène JOLIVET – Avocate au Barreau d'AURILLAC (Cantal) – 41 avenue de la République la défense de la Commune dans le dossier opposant la SARL LE PERIGORD à la Commune de MAURS suite aux requêtes présentées le 20 mai 2015 auprès du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand à l'encontre de la Commune.

- N° 410 concerne la décision de retenir la SARL GETUDE – 8 Victor HUGO – 12700 CAPDENAC-GARE afin de réaliser la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation des réseaux de la rue d Collège.

Pour le montant global du contrat de maîtrise d'œuvre s'élève à 13 400 € HT.

3/ ADMINISTRATION GENERALE

3-1/ RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAURS RELATIVE AU FORUM DES ASSOCIATIONS

Cette convention est renouvelée dans les mêmes conditions que précédemment. Elle prévoit la prise en charge par la Communauté de Communes du Pays De Maurs de 50% des frais engagés.

Le forum des associations aura lieu le 5 Septembre 2015 sur le terrain de pétanque à la gare

→ ADOPTE A L'UNANIMITÉ

3-2/ADHESION A L'ASSOCIATION « PROMOUVOIR LE CHEMIN HISTORIQUE DE CONQUES A ROCAMADOUR PAR MAURS, LATRONQUIERE, LEYME »

Les communes et les communautés de commune concernées par ce projet de promotion se sont constituées en association.

La commune étant traversée par ce chemin historique, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adhérer à cette association moyennant le paiement d'une cotisation annuelle (10€ pour 2015).

→ ADOPTE A L'UNANIMITÉ

4/ FINANCES

4-1 VERSEMENT D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL ET DE BUDGET AU COMPTABLE DU TRESOR

Une indemnité est octroyée au Receveur Municipal pour ses prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable (définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983). Cette indemnité sera versée au trésorier intérimaire.

Un nouveau Trésorier, Monsieur SAIGNIE, est en poste à la perception de MAURS depuis le 1^{er} juillet.

→ ADOPTE A L'UNANIMITÉ

4-2/ ADMISSION EN NON-VALEUR

A la demande de Monsieur le Trésorier, il est décidé d'admettre en non-valeur les pertes sur créances irrécouvrables (impayés 2014) d'un montant de :

- 206.15€ relatives à des factures d'eau
- 42€20 pour la garderie scolaire.

→ ADOPTE A L'UNANIMITÉ

5/ QUESTIONS DIVERSES

- Ouverture de la piscine municipale : du 4 Juillet au 31 Août 2015 tous les jours (sauf le jeudi) aux horaires suivants : 10h-12h et 15h-19h
- Ouverture de l'écomusée du TRUEL à compter du 15 Juillet 2015 : les Lundis et Mercredi de 15h30 à 18h / le Jeudi de 10h30 à 13h.
- Fermeture au public de la mairie les Mardis après-midi (appels téléphoniques possibles) du 20/07 au 23/08
- Informations communautaires : abandon par les communes de 10% du Fond Intercommunal de Péréquation (FPIC) à la Communauté de communes pour l'achat par cette collectivité de matériels divers
- Compte rendu intermédiaire de l'étude : renforcement des ressources en eau et diagnostic de l'état du réseau
- Projets du Conseil Jeunes